

REÇU LE 03 JUIL. 2013



PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement de dénomination sociale

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2011 délivré à la société SENOBLE FRANCE en vue d'exploiter ses installations sur le territoire de la commune de Quincampoix-Fleuzy ;

Vu la déclaration de changement de dénomination sociale pour l'établissement susvisé souscrite le 24 juin 2013 par la société SENAGRAL à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**DONNE RECEPISSE**

à la société SENAGRAL dont le siège social se trouve à JOUY (89150) 30, rue des Jacquins, de sa déclaration de changement de dénomination sociale susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 25 juin 2013

Pour le Préfet et par délégation  
pour le Directeur départemental des Territoires  
et par délégation  
le responsable  
du bureau de l'environnement

Mireille AUREGAN

## DESTINATAIRES

Monsieur le directeur de la société SENAGRAL

30, rue des Jacquins

89150 JOUY

s/c de monsieur le maire de Quincampoix-Fleuzy

Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie

Monsieur l'inspecteur des installations classées

S/c de monsieur le chef de l'unité territoriale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours